



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 03 septembre 2021

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 13/08/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 10	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Kévin JUILLARD, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 15	
Pour: 0	Représentés: Etienne BILLARD par Guy RANCHIN, Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Pascal LARGE, Frédéric IAMETTI par Fatma ARDA, Nathalie LACOUR par Yves ANDREUX
Contre: 0	
Abstentions: 0	
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Yasminah LAMURE

DE_2021_030 CDG 71 : adhésion au contrat du centre de gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de AG2R PRÉVOYANCE-GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2022

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 –31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE- AG2R PREVOYANCE

Vu la délibération numéro DE_2020_043 du 06 novembre 2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.82 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, prise en charge des charges patronales à hauteur de 52% (taux compris entre 10% et 52%) et du supplément familial de traitement.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.16% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33% (taux compris entre 10% et 33%) et du supplément familial de traitement.

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 03 septembre 2021
le Maire, Yves ANDREUX.





COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 03 septembre 2021

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 13/08/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 10	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Kévin JUILLARD, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 15	
Pour: 0	Représentés: Etienne BILLARD par Guy RANCHIN, Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Pascal LARGE, Frédéric IAMETTI par Fatma ARDA, Nathalie LACOUR par Yves ANDREUX
Contre: 0	
Abstentions: 0	
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Yasminah LAMURE

DE_2021_031 DM 2 : vote de crédits supplémentaires - Vinzelles

Le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas de crédit ouvert à l'article ci-après du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter le crédit supplémentaire et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Mobilier	-400.00	
2051	Concessions, droits similaires	400.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
approuve les décisions modificatives.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 03 septembre 2021
le Maire, Yves ANDREUX.



